

| | |
|---------------------|---|
| Zeitschrift: | Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung |
| Herausgeber: | Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat |
| Band: | 14 (1938-1939) |
| Heft: | 24 |
| Artikel: | Formation et instruction du soldat [Schluss] |
| Autor: | Barth, Frido |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-710391 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sures. Nettoyer avec la « brosse à rizette » surtout les parties du cheval où reposaient les différentes pièces du harnachement.

- b) *Pour les harnais.* Suspender les couvertures et les faux-colliers. Laver les mors. Laver consciencieusement les parties intérieures du harnachement (donc celles qui sont invisibles lorsque le cheval est harnaché). Revision du harnachement, spécialement les traits.
- c) *Service intérieur personnel.* Nettoyer les armes. Nettoyer et graisser les chaussures. Lavage de la gaine, de la cuillère, de la fourchette et du couteau. Coup de brosse aux habits; éventuellement réparations, remplacer les boutons manquants.

Toilette: Se laver, bain de pieds, lavage des dents, changer de chaussettes, etc.

Ce temps disponible ne pourra être judicieusement employé que si l'on connaît d'avance exactement ce qu'il faut faire, ainsi que le temps que l'on peut consacrer à chaque genre de travail.

Si, revenant à notre exemple, l'on regarde notre colonne, à son départ, le lendemain, on constatera que les hommes comme les chevaux et les harnais ne sont certainement pas dans un état de propreté parfait, mais l'essentiel sera en ordre, et c'est la seule chose qui compte en l'occurrence.

5. Organisation des travaux spéciaux.

Pour exécuter un travail, quel qu'il soit, le sous-officier doit, avant tout, savoir comment il veut l'entreprendre. Une fois sa décision prise et connaissant le nombre d'hommes à sa disposition, il pourra judicieusement en organiser la répartition.

Avant de commencer un travail, il est nécessaire d'orienter la troupe sur ses intentions. En effet, il arrive trop souvent que chacun discute à tort et à travers sur la manière d'entreprendre un travail; ceci provient du fait que le sous-officier, qui sait pourtant ce qu'il veut faire, n'a pas su préciser sa conception.

Si la troupe est déjà orientée sur la manière d'effectuer un travail simple, tel que, par exemple, le transport d'un véhicule lourdement chargé ou l'enwagonnement d'un matériel de guerre, il est indispensable de faire connaître ses intentions lorsqu'il s'agit d'un système de travail.

Pour illustrer ce qui vient d'être dit, prenons, par exemple, le cas d'un sous-officier de sapeurs qui doit organiser les travaux de nettoyage d'une chambre dans une école de recrues.

Il notera tout d'abord les travaux qui doivent être exécutés et qui sont:

1. Battre et brosser les couvertures.
2. Nettoyer les fenêtres de la chambre et du corridor.
3. Lavage des tables, des bancs et du râtelier des fusils.
4. Lavage des planchers de la chambre et du corridor.
5. Refaire les étiquettes placées au-dessus des lits et du râtelier des fusils.

Connaissant l'effectif de son groupe, il lui est dès lors facile d'organiser le travail. Admettons que cet effectif soit de 12 hommes, dont un détaché aux travaux de cuisine.

Le sous-officier peut alors organiser son travail de la manière suivante:

- 4 hommes pour battre et brosser les couvertures (sapeurs A, B, C, D);
- 2 hommes pour le nettoyage des fenêtres (sapeurs E et F);

2 hommes pour laver les tables (sapeurs G et H);
2 hommes pour laver les planchers (sapeurs J et K);
1 homme pour écrire les étiquettes (sapeur L).

Il désigne un chef pour chaque groupe de travail et demande de lui faire rapport dès la tâche accomplie. Il indique, en outre, l'emplacement où seront exécutés les différents travaux et donne éventuellement les ordres nécessaires pour toucher le matériel qui doit être employé à cet effet.

Ainsi, chacun sait ce qu'il doit faire, tout en ayant sa part de responsabilité.

Sous-officiers, ne donnez jamais des ordres à la hâte et avant d'avoir bien réfléchi!

Qu'importe un léger retard, si l'exécution d'un ordre s'avère juste et précise, souvenez-vous toujours du fameux proverbe:

« *Ordre, contre-ordre, désordre!* »

Spirito elvetico e armata

(Dalla R. M. T.)

Che lo spirito elvetico non sia un artificio intellettuale, un idolo di legno, muto e inavvicinabile, ma un elemento essenziale e vitale della nostra esistenza come Stato, e si confonda a rigor di termini col contenuto del patriottismo, inteso come amor di Patria, è cosa chiara a tutti coloro che vogliono avvicinarsi ad esaminarne la struttura, la essenza, ed esercitino nei suoi confronti un esame critico, se si vuole, ma non malevolo, senza preconcetti e senza amor di tesi contraria.

L'essenza dello spirito elvetico non è semplice: essa si compone, oltre che del naturale senso di gioiosa appartenenza alla Confederazione, di spontanea e libera appartenenza alla Confederazione, al disopra degli istinti di razza, di religione e di lingua, anche di un riflessivo entusiastico attaccamento alle istituzioni federali, di indefettibile fede nella giustezza, nella bontà del vincolo federale, di una incrollabile volontà di perpetuarlo.

Difficile è talvolta riscontrarne ad ogni passo la presenza, specialmente se si analizza la vita quotidiana più o meno ristretta ai confini locali del villaggio o della città: poichè — come le gioie ereditarie — non va sfoggiato ogni giorno. Là però dove la presenza dello spirito elvetico si trova palese, inconfondibile, chiarissima, è nell'armata.

L'armata è la vera fucina dello spirito elvetico: entrando, il giovane si distrae dalle vicende personali quotidiane, esce dal suo guscio mentale, per riflettere a molte cose che gli possono talvolta tornar nuove o reminiscenze forse vaghe della scuola, della educazione e istruzione ricevute, e guarda in faccia alla realtà storica e politica della sua patria, impara a porla su di un piedestallo cui guardare alzando gli occhi, si prepara a considerare i propri agi, le proprie abitudini, la propria personalità e — forse un giorno — la propria vita, come cose di importanza assolutamente secondaria, di fronte alla salvezza della Patria.

Poichè la nostra armata non è solo un insieme di unità belliche, disponenti di armi perfette, allenate e istruite secondo moderni sistemi e di piena efficienza, ma è in misura molto maggiore un blocco di uomini, nel pieno vigore delle forze fisiche e soprattutto morali, conscienti della propria responsabilità e del proprio dovere.

Spirito di fraternità, di camerateria assoluta, che si rivela soprattutto nei diretti rapporti fra pari grado, nei rapporti diretti fra inferiori e superiori, che si traduce in una disciplina spontanea molto più che imposta. Si può anzi dire, che quell'insieme di norme dette comunemente « disciplina militare » altro non è che la messa